



REGLEMENT DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DES MERCREDIS

Les objectifs

- Répondre aux besoins des familles du territoire.
- Proposer un accueil sécurisé et de qualité pour les enfants.
- Favoriser les activités éducatives, culturelles et de loisirs.
- Offrir une solution de proximité adaptée à la vie des familles.

Public accueilli

Dans le cadre de cette première année d'expérimentation, l'accueil sera réservé en priorité aux enfants scolarisés dans l'une des deux écoles de la commune de Cellieu.

La capacité d'accueil étant limitée à 24 enfants, des critères d'organisation pourront être définis afin de répondre au mieux aux besoins des familles tout en garantissant la qualité de l'accueil.

Période de fonctionnement

- Les 35 mercredis de l'année scolaire 2026-2027.

Modalités d'inscription :

- Voir sur le bulletin d'inscription.
- **Date limite d'inscription le 3 juillet 2026 par retour de mail**

ORGANISATION DE L'ACCUEIL A LA JOURNEE

- Accueil du matin de 8h00 à 9h00
- Activités en matinée.
- **Repas du midi « sorti du panier »**
- Activités l'après-midi
- Départ échelonné en fin de journée de 17h00 à 18h00

ORGANISATION DE L'ACCUEIL A LA ½ JOURNEE

- Accueil du matin de 8h00 à 9h00
- Accueil de l'après-midi de 13h00 à 14h00
- Activités
- Départ fin de matinée de 12h00 à 13h00
- Départ fin de journée de 17h00 à 18h00

Personnel encadrant

- Une responsable du service en journée complète.
- Une animatrice en journée complète.
- Deux animatrices en demi-journée.

Une première année test

Afin de garantir un fonctionnement de qualité dès le lancement :

- La capacité d'accueil sera limitée à **24 enfants**.
- Cette première année constituera une **phase d'expérimentation**.
- Un bilan sera réalisé à la fin de l'année scolaire afin d'évaluer :



- La fréquentation ;
- La satisfaction des familles ;
- L'organisation du service ;
- Les besoins d'évolution.

Selon les résultats obtenus, le dispositif pourra être adapté ou développé les années suivantes.

Tarifs

Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial afin de garantir un accès équitable au service pour l'ensemble des familles.

Tranches Quotient familial	Tarif journée à titre indicatif	Tarif annualisé facturé sur 18 mercredis de l'année 2026-2027 (1 mercredi sur 2 journée complète)	Tarif annualisé facturé pour les 35 mercredis journées complètes de l'année 2026-2027 (3 non facturés)	Tarif ½ journée à titre indicatif	Tarif annualisé facturé Pour les 35 mercredis en demi-journée de l'année 2026-2027
A Jusqu'à 900€	10€	180€	320 € (au lieu de 350 €)	5€	175€
B De 901 € à 1499 €	12€	216€	384 € (au lieu de 420 €)	6€	210€
C De 1500 € à 1 999 €	15€	270€	480 € (au lieu de 525 €)	7€	245€
D Plus de 2000 €	18€	324€	576 € (au lieu de 630 €)	9€	315€

Le tarif comprend :

- L'accueil de l'enfant sur la journée ou la demi-journée ;
- L'encadrement par l'équipe d'animation ;
- Les activités proposées ;
- Facturé au mois selon tarif annualisé fixe sans possibilité de remboursement sauf en cas de force majeure (radiation de l'école, hospitalisation).

Mme Corinne BESSON-FAYOLLE
Maire de Cellieu

Mme Françoise BOULAT
Adjointe déléguée à l'enfance